

Lutte contre la xylella : l'État veut couper l'île en deux

Pressée par l'Union européenne, la préfecture envisage de placer le Sud de l'île en zone d'enrayement. Une solution à laquelle s'opposent en chœur les acteurs des filières concernées, oléiculteurs et pépiniéristes

Définir une nouvelle stratégie de lutte contre la xylella fastidiosa, la bactérie tueuse d'oliviers, en plaçant le sud de l'île en zone d'enrayement : telle est la proposition faite hier par la préfecture lors d'une réunion du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsa).

Cette proposition fait suite à un rapport de la commission européenne qui, en février dernier, soulignait la non-application sur l'île des mesures strictes de contention des foyers infectieux de la bactérie transmise et véhiculée par les insectes et découverte à Propriano en juillet 2015. Ces mesures prévoient notamment, en cas de détection de la xylella, l'arrachage de tous les végétaux hôtes sur un rayon de 100 mètres ainsi qu'une surveillance et une inspection minutieuse par carrés de 100 m x 100 m. "Ce sont des mesures qui ne peuvent être appliquées dans des zones de maquis", explique Jacques Parodi, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. "Pour nous mettre en conformité avec la réglementation européenne, nous proposons



La réunion sur la xylella fastidiosa réunissait hier à la préfecture l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels (un représentant du ministère de l'agriculture en audioconférence) concernés. / PHOTO PIERRE-ANTOINE FOURNIL

donc de dissocier la Haute-Corse de la Corse-du-Sud qui est beaucoup plus touchée par la bactérie (272 foyers dans le sud contre 17 dans le nord)", explique le préfet Bernard Schmelz.

Refus unanime

Le sud, ou du moins une bonne part du sud, serait ainsi

bouclé, tous les végétaux contaminés ou suspects arrachés et les végétaux hôtes comme l'immortelle ne pourraient plus être plantés.

La proposition a entraîné une levée de boucliers des oléiculteurs et des pépiniéristes. Ces derniers soulignent les risques de paralysie d'une économie : "Toute production dans une zone contaminée sera sou-

mise à des dérogations. À qui pourrions-nous vendre et que pourrions-nous vendre désormais ? ", s'inquiète Monique Meunier, la vice-présidente de l'Union nationale des entreprises des paysages en Corse. Pour les producteurs d'immortelles, comme Stéphane Rogliano, ce serait, poursuit-elle, ni plus ni moins, le coup d'arrêt de leur

activité. Les pépiniéristes réclament davantage d'études scientifiques sur la dangerosité de la sous-espèce multiplex (souche de la xylella détectée en Corse) sur les végétaux hôtes.

"Illusion administrative"

De leur côté, les oléiculteurs

rejetent une "proposition à l'européenne". "Cette vision est purement administrative. Il faut considérer l'île dans son ensemble. Et pour l'heure, le plus important est d'empêcher les végétaux contaminés par la souche "pauca" (celle des Pouilles) d'arriver en Corse. Cette sous-espèce très virulente vient d'être identifiée à Menton. En Espagne, la sous-espèce présente, est celle qui a détruit tout le vignoble californien. Aussi faut-il avant tout protéger l'île contre le danger extérieur, notamment d'Italie. Or, l'arrêté préfectoral qui interdit l'introduction en Corse de végétaux sensibles à la bactérie fait régulièrement l'objet de dérogations. Les Pouilles n'ont pas réussi à contenir la prolifération de la sous-espèce pauca. La stratégie d'enrayement est donc une illusion administrative. Pourquoi mettre une usine à gaz en branle alors qu'il faut avant tout protéger l'ensemble de l'île ?" fait valoir Sandrine Marfisi, la présidente des oléiculteurs de Corse. Une nouvelle réunion est prévue dans trois semaines. Le préfet Bernard Schmelz espère trouver "une solution d'équilibre" qui satisfasse tout le monde.

Commission européenne comprise.

CAROLINE MARCELIN

Le président Jean-Guy Talamoni en mission pédagogique à Paris auprès des "amis de la Corse"

"L'expérience corse sensibilise de plus en plus et on porte sur elle un œil plutôt bienveillant. Ce sentiment est d'ailleurs très perceptible chez les présidents de région qui, comme nous, ont une place à défendre face au pouvoir central". C'est Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse qui fait ce constat, alors qu'il s'apprette à prendre l'avion pour Paris.

Paris, où se tiendra aujourd'hui, à midi, dans les locaux de l'ARF (association des régions de France) une réunion qui a pour particularité d'être une première. Et puisque l'on parle de particularités, il sera justement question des spécificités insulaires. Mais pas pour en débattre à huis clos dans un espace corso-corse. Bien davantage en ouvrant une large discussion pour une journée brainstorming qui aura vocation à brasser des idées et des objectifs. En présence des parlementaires de l'île et de bien d'autres, sans racines illeennes, mais se revendiquant comme autant d'amis de la Corse.

"Le but de cette concertation est de pouvoir constituer rapidement un groupe coordonné et solidaire afin de défendre les intérêts de la Corse, décrypte Jean-Guy Talamoni. Avec à l'ordre du jour, le sujet de la fiscalité, d'actualité compte tenu des attaques en règle dont nous avons fait l'objet, notamment de la part de la Cour des comptes. Nous estimons donc qu'il faut tirer dans le même sens et que notre demande d'un statut fiscal et social est d'autant plus légitimée par



Jean-Guy Talamoni : "Aujourd'hui, il y a un vrai déficit d'information qui va bien au-delà des réactions anti-corses". / ARCHIVES RAPHAEL POLETTI

ces griefs répétés dont la Corse est la cible. Ce statut, nous le répétons, n'est pas indu, il s'agit plutôt d'une adaptation nécessaire des contraintes liées à l'insularité".

Communicare humanum est

D'où la pertinence, dit le président de l'Assemblée de Corse, de faire comprendre aux parlementaires, de manière globale, que l'île qui réunit les trois critères - région insulaire, de montagne, peu peuplée - de l'article 174 du traité sur le fonction-

nement de l'Union européenne peut prétendre à une reconnaissance propre en matière fiscale.

"La finalité, en faisant passer ce message est double. D'une part, convaincre que nous ne réclamons pas de privilège et que les dérogations dont nous bénéficions sont justifiées. D'autre part, peser sur les débats parisiens à venir". Cela pour le fond.

Côté forme, la philosophie se veut, là encore, pédagogique. "Mettre tout le monde d'accord sur une stratégie de communication auprès des autres

Parmi les bristols d'invitation du beau monde à l'écoute

Plusieurs personnalités venues d'horizons divers devraient être présentes à la réunion orchestrée ce jour par le président Talamoni, à Paris. Chacune d'elles ayant à cœur de prendre part à un échange susceptible de lui apporter des éléments de réponse dans un débat qui intéresse bien au-delà du seul "cas" corse.

Ainsi, Claude Goasguen, un Breton qui a des origines corses, Paul Molac, député breton fin scrutateur de la question corse en tant que régionaliste, Catherine Vautrin, que le président Talamoni avait rencontrée à Corte, en juin, dans le cadre du séminaire des villes universitaires, sont invités à faire entendre leur voix autour de la table ronde ouverte en grand. Le député européen Renaud Muselier a également reçu un bristol. Les deux présidents de la CTC l'avaient récemment croisé lors d'un dîner avec Jean-Claude Juncker à Strasbourg le 25 octobre dernier, au cours duquel ils avaient pu discuter.

Les sénateurs sont, eux aussi, les bienvenus. Ceux qui représentent la Corse, bien entendu, mais également ceux ayant des racines insulaires comme Yves Pozzo di Borgo ou encore Philippe Dominati.

A.-C.C.

parlementaires, ceux qui n'ont pas de lien avec la Corse. Car, il y a un vrai déficit d'information qui va bien au-delà des réactions anti-corses se faisant jour, y compris au sein des deux assemblées parlementaires".

On l'a compris, la démarche se propose d'être didactique de sorte que le moment venu, lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat seront, à nouveau, saisis sur des textes concernant la Corse, les élus y siégeant puissent s'exprimer en connaissance de cause. Voire se faire "ambassadeurs" de l'île.

D'autant plus que "nous sommes dans une phase préfectorale avec des échéances déterminantes", ajoute Jean-Guy Talamoni.

Or, il n'aura échappé à personne que dans la campagne des primaires de la droite et du centre, nombre de candidats ont, tout à tour, évoqué le principe d'un "statut fiscal et social"... Signe que la formulation a déjà commencé à faire son chemin. Un chemin aux présupposés certes très électoraux pour l'heure... En attendant mieux.

ANNE-C. CHABANON